

L'Etat haïtien, en prenant la décision, en 1993, de créer un Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), déclarait par cet acte qu'il reconnaissait officiellement qu'un tort historique avait été causé aux femmes et qu'il entendait le réparer. Ce même Etat réaffirmait cette prise de position en adhérant à la Plateforme d'Action de Beijing faisant suite à la IV^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes de 1995.

 **La problématique des femmes est très loin de recevoir le traitement qu'elle réclame**

En dépit de ces positionnements déclarés, la problématique des femmes est très loin de recevoir le traitement qu'elle réclame et qui plus est, elle est purement et simplement utilisées pour obtenir des fonds pour l'Etat.

Pour les organisations féminines du Mouvement des organisations de femmes en Haïti, traiter la question du Mouvement des Femmes revient en fait à poser le problème des rapports sociaux de sexe en Haïti. Le constat des inégalités prévalant entre hommes et femmes est un fait que les données statistiques, malgré leur insuffisance, et que des observations même superficielles suffit à attester. Ces inégalités

Regard sur le Mouvement des Femmes Haïtiennes

Danièle Magloire, ENFOFANM



Femme assise – Fusain sur papier - 1947

sont manifestes dans tous les domaines de la vie sociale. Ces inégalités participent de la discrimination dont est victime l'ensemble des femmes; des discriminations qui s'enracinent dans nos croyances et valeurs et qui sont renforcées par les différentes institutions. De plus des barrières limitent la participation des femmes, voir même les excluent. Ces inégalités et barrières traduisent un fait profond: l'état de subordination des femmes; c'est à dire le fait pour les personnes, parce qu'elles sont de sexe féminin d'être dévalorisées dans leur être et dans leur travail, d'avoir un pouvoir de décision limité, et limité à certains domaines, de ne pas être considérées comme des citoyennes à part entière, et d'être considérées comme les seules responsables de la reproduction de la famille. Cet état de subordination caractérise la Condition Féminine Haïtienne et s'illustre notamment à travers la discrimination et la violence exercées à l'encontre des femmes.

La reconnaissance de cet état de subordination constitue justement une des prémisses de l'analyse féministe, donc également les bases de la pensée féministe en Haïti. Il convient ici de rappeler que le féminisme est d'abord et surtout une réflexion sur le pouvoir, plus spécifiquement sur les relations de pouvoir entre les individus et entre les groupes.

Les luttes qui s'inspirent de l'idéal féministe impliquent la nécessité pour les femmes de conquérir un certain nombre de droits. Ces droits méritent d'être conquis pour les femmes

elles mêmes, d'abord et avant tout parce qu'elles sont des être humains. L'acquisition de ces droits est également nécessaire pour le bien de la société toute entière. En effet, dans la perspective de la construction d'une société accordant résolument place à la justice sociale tant réclamée par l'ensemble des populations, on ne saurait faire l'économie de la question de l'équité, et tout particulièrement de l'équité de genre.

Le mouvement des femmes en Haïti

Ses origines

Apparue, comme ailleurs, en premier lieu sous la forme de protestations et de résistances individuelles, l'histoire des luttes des femmes d'Haïti permet de retracer la mobilisation contre la discrimination faite aux femmes.

Un premier mouvement organisé apparaît, en 1934, avec La Ligue Féminine d'Action Sociale. Les premières revendications collectives tournent autour de l'exercice de la citoyenneté à part entière. Les luttes de la Ligue permettront aux femmes, en 1950, de conquérir le droit de vote et celui d'occuper des postes électifs et des postes décisionnels dans les administrations publiques. Ce premier mouvement s'inscrit dans la mouvance des luttes menées au niveau international par les femmes pour refuser l'exclusion. Ce faisant, le mouvement initié par la Ligue Féminine d'Action Sociale se présente comme un des éléments constitutifs du féminisme moderne en Haïti.

Malheureusement, ce premier gain des femmes sera freiné par une longue période de répression. La dictature des Duvalier bâillonnera en effet, trente (30) ans durant, l'ensemble des mouvements revendicatifs et les forcera à une certaine clandestinité. Le travail des femmes à l'intérieur du pays sera toutefois fortement supporté par les haïtiennes de la diaspora qui, à de multiples occasions, manifesteront leur solidarité en dénonçant les conditions de vie des femmes en Haïti et la dictature.

Le Mouvement des Femmes Haïtiennes connaîtra un renouveau après la chute des Duvalier en 1986. La capacité de mobilisation dont ont su faire montre les femmes à cette époque, a été un élément marquant du paysage socio-politique haïtien. A l'occasion de la manifestation historique du 3 avril 1986 - manifestation où des milliers de femmes étaient descendues dans les rues de la capitale et des villes de province - les femmes ont réaffirmé, sous des formes diverses, leur refus de l'exclusion et leur volonté de ne pas accepter que la construction de la démocratie se fasse sans elles ou encore à leurs dépens. Depuis lors, le Mouvement des Femmes n'a pas cessé de bouger, avec le foisonnement d'une multitude de groupes et d'associations de diverses tendances.

Sa composition actuelle

Au prime abord, le Mouvement des Femmes haïtiennes apparaît comme une mosaïque d'organisations disparates. Sur l'ensemble du territoire on re-

trouve en effet une multitude de groupements, d'associations et d'institutions qui se donnent pour objet la promotion des femmes. La disparité soulignée traduit en fait la diversité du Mouvement lui-même et ses différents fondements sociaux.

Les bases de regroupement des femmes sont en effet multiples. Les regroupements observés sont généralement de quatre (4) ordres:

- Les regroupements constitués sur base des intérêts liés à une position sociale et/ou économique particulière;
- Les regroupements à caractère socioprofessionnel;
- Les regroupements au sein des organisations mixtes citoyennes; et
- Les regroupements se fondant sur une option clairement féministe, c'est à dire le changement du statut des femmes en tant que catégorie de sexe.

Les trois premières catégories de regroupement constituent le gros contingent du Mouvement des organisations de Femmes Haïtiennes. Sous l'impulsion des Mouvements de Femmes, tant à l'étranger qu'en Haïti, une certaine attention a été accordée aux femmes dans les différents espaces sociaux, et des interventions sont réalisées en vue de porter les femmes à se regrouper entre elles. Ainsi, les institutions dont la vocation est d'offrir des services aux populations, telles que les Organisations de Promotion du Développement (OPD), ont encouragé, voire créé, la constitution d'un ensemble de groupements où les femmes se ré-



unissent pour obtenir des services (ex: les clubs de mères, les groupements pour le crédit). Ou encore, aiguillée par les possibilités d'améliorer leurs situations économiques, les femmes prennent l'initiative de s'organiser pour ce faire.

D'autres groupes concernent les femmes qui se réunissent pour défendre différents intérêts qui se rapportent à l'exercice d'une activité économique donnée (marchandes, infirmières, entrepreneuses, secrétaires, etc.); la prépondérance des éléments de sexe féminin caractérise les branches d'activités concernées. Il convient de noter que ces groupes sont, pour certaines organisations de femmes, des groupes d'intérêt stratégique. En incitant les femmes à se regrouper sur de telles bases, les organisations en question estiment être à mieux de faire passer leur message relatif à la lutte pour le changement du statut des femmes.

Les sections femmes des organisations mixtes répondent pour leur part à une nécessité qui s'est imposée, c'est à dire la création d'espace où les femmes peuvent traiter de la problématique de l'Organisation en tenant compte de leur spécificité de femmes dans la société. Citons les sections femmes des organisations paysannes, celles des organisations des personnes handicapées, celles du monde de l'éducation.

La dernière catégorie d'organisations, nettement plus restreinte que les précédentes, compose ce qu'il y a lieu d'appeler l'avant-garde du Mouvement des Femmes. Basées principalement à Port-au-Prince, avec, dans certains cas, des ramifications à travers le pays, ces organisations ont été mises sur pied par des femmes professionnelles adhérant aux idéaux féministes. Ces organisations, en optant de travailler sur la Condition Féminine en

tant que telle, s'attachent non seulement à défendre, en tant que partie intégrante des Droits de la Personne, les droits fondamentaux et imprescriptibles des femmes et ce, sur tous les fronts. Ces organisations entendent également promouvoir une société où les individus sont effectivement libres et non plus prisonniers d'une Condition fondamentalement définie sur base de leur appartenance à un sexe donné. Certaines de ces organisations travaillent, par ailleurs, sur les questions relatives aux situations socio-économiques des femmes en les considérant sous un angle stratégique.

En dépit de l'écart qui existe entre les différentes catégories d'organisations de femmes répertoriées, il convient de relever que, ponctuellement, à des dates précises¹, significatives pour les femmes, l'ensemble de ces organisations, dans leurs espaces respectifs ou conjointement, se rejoignent en posant le problème de la Condition Féminine en Haïti. A ces occasions, on assiste à une émergence de la parole des femmes. Les rencontres, qui peuvent avoir lieu en pareil cas, constituent des espaces de rencontre entre les différentes catégories d'actrices identifiées et, dans une certaine mesure, servent de ferment pour la construction, l'harmonisation du Mouvement des Femmes.

Son discours

L'émergence de la parole organisée des femmes en Haïti a d'emblée porté sur les problèmes d'exclusion. Cette question est encore au coeur du

Mouvement qui a connu sa renaissance en 1986. Tout en intégrant un certain nombre d'autres préoccupations, telles que la violence et le droit de disposer librement de son corps, le Mouvement actuel est une continuité du Mouvement de 1934 et s'inscrit donc dans les mêmes perspectives.

L'écart que révèle la diversité du Mouvement actuellement n'est qu'apparent. Le fait que les femmes se réunissent entre elles pour chercher à porter des réponses à leurs situations économiques défavorables n'est pas le fruit du hasard. Ces regroupements peuvent parfaitement se lire comme étant une quête, même si cette quête n'est pas toujours clairement définie. L'existence de tels espaces permet d'ailleurs aux femmes de se parler entre femmes de questions qui les concernent directement en tant que femmes. Ce faisant, ces espaces favorisent l'apprentissage de la sororité, développent les pratiques liées à la solidarité féminine et permettent, à la longue, d'appréhender le fait qu'un ensemble de situations vécues sont communes à toutes les femmes. Ainsi, ces espaces de rencontres conduisent à appréhender ce qu'est la Condition Féminine en Haïti. C'est par ce biais que les groupes qui se penchent sur les situations socio-économiques défavorables des femmes rejoignent les organisations qui travaillent sur les questions liées au statut des femmes. En d'autres termes, si le Mouvement des Femmes Haïtiennes est bel et bien à deux vitesses, un discours commun le traverse

quelque part. Ce discours est simplement modulé par l'angle sous lequel la problématique des femmes est abordée.

L'analyse féministe fait par ailleurs clairement ressortir les interrelations entre les situations socio-économiques des femmes et leur statut dans la société. Pour illustrer notre propos, nous nous référons au contenu du Cahier de Revendications Nationales des Femmes Haïtiennes élaboré à l'occasion de la Marche Mondiale des Femmes de l'An 2000². Les déclarations des femmes sollicitées, à cette occasion, dans les différents départements du pays, font ressortir le poids de la condition de femme dans les situations observées. Ainsi, le fait que la société considère que la responsabilité des enfants incombe aux femmes, place celles-ci dans une situation où elles doivent faire face, généralement seules, à toutes les charges matérielles et éducationnelles. Etant donné la précarité dans laquelle vit la grande majorité des femmes haïtiennes, il n'est guère étonnant d'observer que le phénomène de la féminisation de la pauvreté caractérise de plus en plus notre société. Notons par ailleurs que ces situations sont vécues sur fond de violence.

Le Mouvement des Femmes Haïtiennes a été amené à mieux articuler son discours notamment afin de faire échec aux tentatives de créer de toute pièce une opposition entre les femmes. Ces tentatives voudraient faire croire qu'une opposition radicale empêcheraient aux femmes défavorisées de rejoindre les féministes. Les

premières ne pouvant qu'être interpellées par leurs situations socio-économiques défavorables et, les secondes, en raison même d'une certaine aisance économique ne seraient guère en mesure de comprendre la misère dans laquelle leurs soeurs sont astreintes à vivre. Ces tentatives, foncièrement anti-féministe, et qui traduisent également un mépris des femmes, passent sous silence la véritable nature du combat féministe, qui est de s'opposer, pour leur faire échec, au système patriarcal, c'est à dire à l'autorité masculine institutionnalisée, et aussi à cette vision du monde qui accorde la primauté à la règle de la force et de la dominance. S'il est bien vrai que, tout comme pour les hommes, les femmes se retrouvent à des échelons divers dans la société, il reste et demeure cependant que les femmes restent toutes soumises à une constance qui est propre à toute personne de sexe féminin, la fameuse Condition Féminine

Les réactions et oppositions susmentionnées entendent séparer les intérêts stratégiques des femmes de leurs besoins pratiques. Pour contrecarrer ces tentatives, l'ensemble des organisations s'est attardé à démontrer la spécificité de l'oppression des femmes. Sur cette lancée, et afin de compléter le discours, l'attention s'est portée sur l'articulation des intérêts stratégiques des femmes et de leurs besoins pratiques. Ainsi, si l'on considère l'un des principaux domaines de mobilisation, soit la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le discours des femmes a permis une cer-

taine sensibilisation d'un ensemble de secteurs de la société. L'articulation entre la violence contre les femmes et la répression généralisée est un fait qui n'a plus besoins d'être démontré.

Cette mobilisation générale contre la violence s'accompagne aussi de revendications pour l'amélioration des situations socio-économiques des femmes. Et chaque fois que cela s'avère nécessaire, l'accent est mis sur le poids de la Condition Féminine dans les situations socio-économiques défavorables des femmes. Le discours entend ainsi démontrer qu'il est impossible d'améliorer véritablement les situations des femmes si on ne s'attaque pas à la Condition Féminine, en d'autres termes si l'on ne tient pas compte des rapports de pouvoir entre les sexes.

Les enjeux actuels

Le Mouvement des Femmes constitue une grande force sociale et, à ce titre, comporte un ensemble d'enjeux. Ses faiblesses essentielles résident au niveau de la coordination du Mouvement et de l'adoption des stratégies; faiblesses qui justement empêchent l'éclosion de toutes les potentialités. Il est indéniable que le Mouvement a besoin et doit se renforcer. Le renforcement implique que les différentes expressions de la parole des femmes puissent être intégrées, afin de favoriser une appréhension correcte et commune de la nature de la problématique des genres et des interrelations entre les situations socio-économiques défavorables de la grande majorité

des femmes haïtiennes et leur Condition de femme. Ce renforcement appelle également la constitution d'une véritable coordination. Cette coordination devrait être le fer de lance des idéaux du féminisme et travailler de telle sorte à ce que ces idéaux président à l'analyse des problèmes, quelque soit l'angle sous lequel ils sont abordés. Dans cette optique, cette coordination devrait promouvoir la création d'espaces de rencontres pour que l'articulation entre les besoins pratiques des femmes et leurs intérêts stratégiques puisse trouver son expression. Le renforcement réclame enfin que les organisations s'accordent sur un code d'éthique résolument féministe. L'adoption d'une telle démarche permettrait, d'une part, de faire échec à la division et, d'autre part, de se doter de moyens de communication répondant aux objectifs poursuivis.

Perspectives de la lutte

L'évolution actuelle du Mouvement des Femmes Haïtiennes laisse valablement espérer, qu'en dépit des difficultés rencontrées et au delà même de sa diversité, le Mouvement ira grandissant. Ce Mouvement tend en effet à s'adonner à la concertation et à systématiser cette démarche sur les grands dossiers de la question des femmes en Haïti. C'est cet exemple que donnent, quelque soit les appellations adoptées, les plates-formes de concertation des organisations de femmes comme le « Comité de Négociation des Organisations de Femmes » constitué en 1998, la « Coordination Natio-

nale de la Marche Mondiale des Femmes de l'An 2000 » et la « Coalition des organisations des femmes » mises en place en mars 2002.

Dans ces structures, des organisations venant d'horizons divers ont su consentir l'effort nécessaire pour adopter une démarche commune. Plus spécifiquement, le Comité de Négociation des Organisations de Femmes a su trouver un terrain d'entente sur les questions essentielles et, surtout, établir une véritable communication entre les organisations la composant et avec les vis à vis étatiques. Ce comité, qui a regroupé plus d'une vingtaine d'organisations - dont les trois (3) organisations ouvertement féministes du pays (Enfofanm, Kay Fanm et Sofa/et, par la suite, Fanm Yo La, 1999) - compte, entre autre, à son actif des:

- Propositions de lois négociées avec le Parlement, autour de la question de l'avortement, de l'adultère, des agressions sexuelles et des conditions d'exercice du travail domestique rémunéré;
- Négociations avec l'Exécutif, autour du traitement des cas de femmes victimes de violence, notamment les prises en charge par les services de police, judiciaires et médicaux;
- Plaidoyers en faveur d'un ajustement des budgets nationaux, en vue de la prise en compte effective des besoins socio-économiques des femmes;
- Plaidoyers en faveur de la participation politique des femmes.

Ces actions sont le fruit d'un long processus de maturation au cours duquel les organisations de femmes ont appris à agir sur des bases stratégiques et surtout à démystifier certains espaces de lutte. Ainsi, contrairement aux années 1986-1990, où les organisations n'investissaient pas les espaces politiques en tant que tel, l'implication directe n'est plus fermement rejetée. Les organisations de femmes ont compris qu'elles doivent se retrouver dans tous les espaces de la société ce, notamment pour s'assurer que, dans leur formulation, les politiques tiennent compte explicitement des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'équité de genre. Ce faisant, le combat des organisations de femmes vise à la construction démocratique; une construction qui doit se traduire par des plans d'action se référant clairement aux problématiques indexées (égalité et équité), et ce, aussi bien pour les interventions au niveau national qu'international. La stratégie de lutte porte donc sur tous les espaces et se base sur des préoccupations d'ordre statutaire. Le statut des femmes revient donc, comme à l'époque de la Ligue Féminine d'Action Sociale dans les années cinquante, au centre des discours et des actions des organisations de femmes.

En dépit des différentes formes d'expression choisies par ses diverses composantes, le Mouvement des Femmes Haïtiennes atteste clairement d'une volonté de s'attaquer aux fondements même de l'oppression des

femmes; des fondements qui constituent également la base de la structuration de la société. Au delà des difficultés inhérentes à la lutte et en cherchant à saisir les opportunités qui se présentent dans un contexte socio-politique difficile, les organisations de femmes font de plus en plus entendre la parole des femmes. Ce faisant, elles tracent de nouvelles voies susceptibles de contribuer à l'émergence d'une société apte à refuser que les différences soient inéluctablement sources d'inégalité; une société apte à prôner le respect de la vie et, subséquemment, à reconnaître ce qu'il en coûte de produire un être humain. ■

¹. 8 mars, Journée Internationale des Femmes; 3 avril, Journée Nationale du Mouvement des Femmes Haïtiennes; 28 mai, Journée santé femmes; dernier dimanche du mois de mai, fête des mères; 18 mai et 17 octobre, Journées d'hommages aux héroïnes nationales; 25 novembre, Journée Internationale contre la Violence faite aux Femmes, etc.

². Le 17 octobre 2000, à New-York, des femmes du monde entier, venant d'horizons divers, se sont rencontrées pour marcher et porter par devant les Nations-Unies leurs revendications spécifiques sur la violence et la féminisation de la pauvreté.



Le Mendiant - Encre sur papier - 1944